



Fouille de cellule : Insultes, agressions et crachat

Dimanche 19 juillet 2026, au Centre de détention du CP de Rennes-Vezin, un nouvel incident est survenu lors d'une fouille de cellule, laquelle s'est terminée par un **crachat au visage de l'un de nos collègues**.

Vers 12h30, lors de la fouille programmée de la cellule 209, alors que les trois surveillants présents demandent au détenu D. de sortir de sa cellule, ils constatent immédiatement qu'un **smartphone est posé sur la table**. Alors qu'ils s'en saisissent, ils voient le **détenu en dissimuler un autre dans son caleçon, puis glisser un morceau de stupéfiant dans son pli inter fessier**.

Les agents lui demandent alors de remettre immédiatement les produits prohibés, mais celui-ci refuse et commence à s'énerver. Face à l'insistance de nos collègues, **il finit par les insulter et tente d'agripper l'un d'eux par le cou puis assène plusieurs coups de pieds à un second** durant sa maîtrise.

Mais cet individu ne s'arrête pas là. Lors de son menottage, il se met à insulter l'un des agents en le traitant de « **salope de Bounty** », **avant de lui cracher au visage**.

Une fois placé au Quartier disciplinaire dans le cadre d'une mise en prévention, le détenu D. se remet à insulter les agents du secteur, refuse la fouille réglementaire et fait du chantage en menaçant de commettre une tentative de suicide.

Durant la nuit de dimanche à lundi, **il bloquera toute visibilité de sa cellule du QD**, obligeant les agents de nuit à intervenir afin de s'assurer de sa bonne intégrité physique.

Dès le lendemain matin, cet individu a eu une **levée de sa prévention** à la suite d'une extraction médicale pour une soi-disant douleur au ventre. Il aura donc fini par **réussir à fuir le QD**, du moins pour le moment, repoussant ainsi son passage devant la commission de discipline.

Quand l'agresseur retrouve son bâtiment avant même d'avoir répondu de ses actes

Ce mardi 21 juillet, le détenu a finalement réintégré notre établissement et **a été directement affecté au rez-de-chaussée droit du Centre de détention**, sur le même bâtiment que celui où exercent les collègues agressés.

Une décision incompréhensible et irresponsable de la part de notre direction, qui démontre un cruel manque de bon sens et de considération envers les personnels.

Le bureau local FO Justice exige que cet individu soit **présenté sans délai devant la commission de discipline** et qu'il soit condamné à une peine de QD à la hauteur de la gravité des faits.

Le bureau local FO Justice apporte tout son soutien à nos collègues, victimes de ces actes ignobles, et les accompagne dans leurs démarches administratives et judiciaires.

Le bureau local FO Justice alerte une nouvelle fois sur la situation préoccupante du Centre de détention. Cet incident survient à **peine quinze jours après l'agression d'un autre de nos collègues**, qui avait subi plusieurs coups de genoux.

Il est inadmissible qu'un détenu auteur de tels faits puisse réintégrer le bâtiment sur lequel exercent les agents qu'il a insultés et agressés, avant même d'avoir eu à répondre de ses actes devant la commission de discipline.

Le 21 juillet 2026

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

